



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 30 septembre 2014
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

1.4

4^{ème} MODIFICATION DU PLU DE ROQUES-SUR-GARONNE

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à dix heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BASELGA Michel BAYONNE Serge BIASOTTO Franck CARLES Joseph CHOLLET François DELPECH Patrick DOITTAU Véronique FONTA Christian FRANCES Michel GRIMAUD Robert LAIGNEAU Annette	MEDINA Robert MIEGEVILLE Jean-Louis MONTI Jean-Charles ROUGÉ Michel SANCÉ Bernard SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SUSSET Martine URSULE Béatrice VIGNON-ESTEBAN Corinne
SICOVAL	
DUCERT Claude SERIEYS Alain AREVALO Henri	LAFON Arnaud GLATIGNY Michel
MURETAIN	
MANDEMENT André COLL Jean-Louis SUTRA Jean-François	VIEU Annie BEILLE Marc
SAVE AU TOUCH	
ESCOULA Louis	
AXE SUD	
MORINEAU Christine	LERY Sébastien
COTEAUX BELLEVUE	
MARIN Claude	SAVIGNY Thierry
CCRCSA	
COUCHAUX Christophe	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. ESCOULA
BOISSON Dominique, représentée par M. MIEGEVILLE
BROQUERE Gilles, représenté par M. CHOLLET
DESCLAUX Edmond, représenté par M. CARLES
GRENIER Maurice, représenté par M. MONTI
LATTES Jean-Michel, représenté par M^{me} LAIGNEAU
RUSSO Ida, représentée par M. MEDINA
SAINT-MELLION David, représenté par M. SANCHEZ
SERP Bertrand, représenté par M. BIASOTTO
SUAUD Thierry, représenté par M. MANDEMENT
TOUTUT-PICARD Elisabeth, représentée par M^{me} SUSSET

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
BOLZAN Jean-Jacques
CALVET Brigitte
COQUART Dominique
DELSOL Alain
FAURE Dominique
FOREST Laurent
HAJIJE Samir

LABORDE Pascale
LATTARD Pierre
MALNOUE Philippe
MARIN Pierre
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MOUDENC Jean-Luc
PACE Alain

PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
SIMON Michel
TABORSKI Catherine
TRAVAL-MICHELET Karine

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
CARLIER David-Olivier
COMBRET Jean-Pierre
CONDAT Francis
DUFOUR Paul-Claude

GARCIA Mireille
LECLERCQ Daniel
MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
MORAN Brigitte
OBERTI Jacques

RAYNAUD Gilbert
RENAUX Catherine
SERE Elisabeth
SERNIGUET Hervé
SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 37	Votants : 48
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 48

Par courrier en date du 25 juillet 2014, la Commune du Roques-sur-Garonne a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de 4^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme avant ouverture de l'enquête publique.

Cette modification a pour objet :

- d'élargir la nature et la destination des constructions autorisées en secteur UBa du PLU (zone de « La Côme », afin d'y permettre la réalisation de commerces et de bureaux, étant précisé que ce secteur est inclus dans le périmètre de 500 mètres autour du pôle commercial majeur de Roques, identifié par le SCoT ;
- une évolution mineure du règlement ;
- de préciser les modalités d'encadrement de l'urbanisation de la zone UC du PLU :
 - o en limitant à 20 % le coefficient d'emprise au sol des constructions sur les parcelles ;
 - o en limitant les possibilités de combles habités ;
 - o en exigeant le maintien de 30 % de superficie des espaces en pleine terre, tout en supprimant le COS ainsi que la taille minimum des parcelles.

Ces dispositions permettent une densité de l'ordre de 25 à 40 logts/ha compatible avec les densités recommandées du SCoT pour ce type de territoire (ville intense, non desservi par un Transport en Commun en Site Propre).

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 4^{ème} modification du PLU de Roques-sur-Garonne.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Roques-sur-Garonne, et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 30 octobre 2014.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC